

Informations de base	
<p><b>2023/2569(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé</p> <p>Complétant <a href="#">2016/0382(COD)</a></p> <p><b>Subject</b> 3.60.05 Energies douces et renouvelables</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie			
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, climat et sécurité alimentaire (Commission associée)		DOLESCHAL Christian (EPP)	15/03/2023